

LE CNAEMO DENONCE LE DETOURNEMENT DES APPELS A PROJETS...

Dans le cadre de son séminaire politique des 22 et 23 juin 2017 qui s'est déroulé au sein du Conseil de l'Europe à STRASBOURG, le CNAEMO n'a pas hésité à évoquer de vifs sujets durant son Conseil d'administration qui remettent aujourd'hui en cause une Protection de l'enfance universelle et qui renforcent les iniquités territoriales, ce pourquoi la fédération nationale milite depuis sa création... Durant cette séance de travail, le CNAEMO a clairement dénoncé un fait d'actualité, celui du détournement des appels à projets réalisé par certains Départements qui ne joueraient pas le jeu et qui profitent de cette pratique pour restructurer l'ensemble de l'offre en Protection de l'Enfance sur leur territoire à un moindre coût...

En décembre 2016, le CNAEMO relayait sa position dans un communiqué « Pour une Protection de l'enfance universelle et juste » à l'ensemble des praticiens de la Protection de l'enfance, des pouvoirs publics et à la presse à la suite d'une augmentation flagrante avérée des inégalités dans les territoires d'outre-mer ces dernières années...

Quelques mois après, sur un autre sujet tout aussi important et amenant au même constat, le CNAEMO se désole de voir sur le plan national l'emploi de pratiques discutables par certains Départements tel que le 49 qui a profité d'un nouvel appel à projet en 2016 pour restructurer l'ensemble de son offre relative à l'hébergement en Protection de l'Enfance. En effet, l'appel à projet ne sait pas réalisé dans l'esprit d'une seule augmentation d'activité ou d'une nouvelle activité, telle que la réglementation des appels à projets le stipule.

« Sur le Département de Maine et Loire, il y a clairement eu détournement de l'appel à projet restructurant de fait l'ensemble de l'offre des enfants accompagnés en situation de placement... Prétextant le rajout de lits supplémentaires, c'est finalement l'ensemble de l'offre qui a été revue - lits supplémentaires et lits existants – ce qui ne correspond pas du tout à l'esprit de l'appel à projet » nous confirme Salvatore STELLA, Président du CNAEMO.

Vendredi 23 juin 2017, c'est au cœur du Conseil de l'Europe que l'ensemble des composantes du CNAEMO s'est donc réuni au nombre de 50 personnes (Membres du Bureau, Administrateurs, Délégués régionaux, tous salariés d'association du secteur associatif habilité avec pour fonction : directeurs généraux, directeurs, chefs de service, travailleurs sociaux).

Tous étaient présents autour de la table pour débattre et échanger autour de cette question afin de prendre position.

Sur proposition du Président du CNAEMO, un vote a été proposé. **Tous ont voté à l'unanimité** pour dénoncer le détournement de l'appel d'offre par le Conseil Départemental du 49. **Le CNAEMO demande l'arrêt de faire des appels à projets sans prendre en compte les besoins et l'expertise de terrain des associations et des professionnels** dans le champ du Social en général et celui de la Protection de l'Enfance en particulier.

Le CNAEMO n'est pas contre les appels à projets et fait le constat de plusieurs Départements qui sont dans l'expertise de terrain et dans une démarche de co-construction, notamment à l'occasion de la réécriture des schémas départementaux, ce qui témoigne d'une reconnaissance du savoir-faire des associations sur le plan local. Par ailleurs, ces mêmes associations contribuent et apportent leurs compétences dans les travaux des observatoires départementaux... quand ceux-ci existent.

« Le savoir-faire des associations est aujourd'hui irremplaçable. Les professionnels de notre secteur accumulent expériences et compétences. Ils se trouvent engagés dans une pratique de terrain au contact direct des personnes en difficulté. Leur témoignage doit être entendu. Nous croyons au professionnalisme des intervenants sociaux, à la nécessité d'une meilleure reconnaissance de leurs statuts... L'expérience acquise sur le terrain par les techniciens du secteur et leurs institutions représentent un potentiel de propositions et d'innovations non négligeables à privilégier face aux tentations de solutions simplistes, ce dont doivent se saisir les associations dont ils relèvent, tout ceci dans un esprit de solidarité et non de concurrence ! »
insiste le Président du CNAEMO.

L'engagement du CNAEMO et son militantisme pour une Protection de l'enfance juste repose donc autour d'une bataille permanente. Le CNAEMO reste dans une vigilance continue et affûtée face aux politiques publiques énoncées puis mises en œuvre.

Très prochainement, le CNAEMO demandera un rendez-vous à l'Association des Départements de France (ADF) pour évoquer ce sujet et trouver des solutions qui ne compromettent pas un système de protection qui se veut toujours plus respectueux des droits des bénéficiaires et des professionnels engagés.

Contacts Presse

Siège CNAEMO : 54, rue des Eaux – 59 000 Lille

Sandrine DAUTIGNY – Déléguée générale

Tel : 06.27.95.29.86

E-mail : sdautigny@cnaemo.com



www.cnaemo.com

Réseaux sociaux
retrouvez-nous sur :

